



D@CLIC

un espace personnalisé
pour effectuer en ligne
toutes vos déclarations
de publications copiées

Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Lorsque vous distribuez à vos étudiants des copies d'œuvres (presse ou livre), vous devez déclarer leurs références bibliographiques au CFC. Ces informations permettent en effet à ce dernier de reverser aux auteurs

et aux éditeurs de ces publications les droits de copies qui leurs sont dus. Avec D@clik, nous vous proposons aujourd'hui d'effectuer ces déclarations directement en ligne.

1 vous vous connectez



■ Vous vous connectez à l'intranet de votre établissement grâce aux **identifiants** qui vous ont été fournis par ce dernier.

■ Par un simple clic vous accédez à votre **espace de déclaration d'œuvres copiées**.

2 vous déclarez les œuvres copiées



■ Vous choisissez le **nom** que vous voulez donner à votre déclaration pour pouvoir la consulter ou la réutiliser quand vous voulez.

■ Pour chaque œuvre copiée vous indiquez ses **références bibliographiques** ainsi que les **volumes de copies** correspondants.

3 vous envoyez votre déclaration



■ Une fois toutes vos œuvres recensées, vous **envoyez votre déclaration** que vous retrouverez dans la rubrique *Liste des déclarations*.

■ Vous avez également la possibilité de l'enregistrer sans l'envoyer afin de la compléter ultérieurement.

Simplicité d'accès

Vous accédez à votre espace à partir de l'intranet de l'université, sans vous identifier de nouveau

Souplesse d'utilisation

■ Vous pouvez enregistrer à tout moment votre déclaration (même si elle n'est pas terminée), pour la reprendre ultérieurement

Facilité d'archivage

Chaque déclaration que vous envoyez est enregistrée dans la rubrique *Liste des déclarations* ; vous en conservez ainsi l'historique

■ Vous pouvez créer autant de déclarations que vous le souhaitez pour recenser toutes les œuvres copiées que vous diffusez à vos étudiants au cours de l'année (une déclaration par support de cours, par groupe de TD, par semestre, etc.)

Confidentialité

Les informations que vous transmettez sont anonymes ; seul le nom de votre établissement est identifié par le CFC

■ Vous pouvez envoyer vos déclarations à votre rythme (au fur et à mesure que vous les réalisez ou en fin de semestre)

Gain de temps

Vous pouvez réutiliser une déclaration d'une année sur l'autre en la mettant à jour (ajout ou suppression d'œuvres)